

L'examen de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs comprendra une évaluation interne des recommandations de la Commission mixte internationale de même que des discussions bilatérales avec les Etats-Unis concernant l'observation des dispositions de l'Accord par les deux parties. Des consultations sont prévues avec les ministères concernés du gouvernement fédéral, et les autorités provinciales ainsi que le grand public auront également voix au chapitre. Au moment opportun, on entreprendra des discussions avec le gouvernement des Etats-Unis.

Le gouvernement du Canada est sensibilisé aux inquiétudes des Canadiens qui sont affectés par la pollution des Grands lacs. Nous avons l'intention de procéder à cet examen, prenant en considération les opinions des individus et des groupes concernés, notamment celles exprimées dans les rapports de la Société royale du Canada/le Conseil national de la recherche des Etats-Unis (1985) et du Great Lakes United (1987). Nous prévoyons également donner une réponse provisoire à la CMI lorsque nous aurons pris connaissance du Troisième rapport biennal."